



Le Bureau du coroner en chef dispense toutes les formations nécessaires. Les candidats et candidates retenu(e)s doivent être disposé(e)s à se rendre à la morgue et aux lieux des décès, peu importe les conditions météorologiques, et à toute heure du jour ou de la nuit.

Les coroners communautaires fournissent des services en fonction des besoins et on leur verse une rémunération à l'acte. Ce poste n'est pas à temps plein. Les coroners communautaires sont nommés par le ministre de la Justice sur recommandation du coroner en chef pour une durée maximale de trois (3) ans.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Avelyn Vargas, coroner en cheffe adjoint, en composant le 867 975-6588 ou par courriel à avargas@gov.nu.ca.

###

Contact avec les médias :

Avelyn Vargas
Coroner en cheffe adjoint
Bureau du coroner en chef
867-975-6588
avargas@gov.nu.ca

Gouvernement du Nunavut
Ministère de la Justice
Bureau du coroner en chef

C. P. 1000, succursale 590
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

☎ 867 975-6562 📠 867 975-6367 Cell : 867 222-9472
Sans frais : 1 844 778-1022